

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-40

présenté par

M. Abad, M. Bussereau, M. Courtial, M. Wauquiez, M. Straumann, M. Sermier, M. Daubresse,
M. Lazaro, M. Le Ray, M. Dhucq, Mme Pernod Beaudon, M. Philippe Armand Martin,
Mme Zimmermann, M. Verchère, Mme Nachury, Mme Grosskost, M. Gérard, M. Luca, M. Debré,
M. Reiss, Mme Levy, M. Gandolfi-Scheit, M. de Ganay et M. Delatte

ARTICLE 14

Supprimer les alinéas 39 et 40.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le PLF 2017 élargit le périmètre des variables d'ajustement aux fondes départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP).

Son intégration dans le périmètre des variables d'ajustement entraîne de facto leur diminution. Elle va être ainsi réduite de 21,5 %, ce qui représente une grande perte pour les communes.

C'est pourquoi cet amendement propose de supprimer cette minoration.